SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

LETTRE D'INFORMATION N°2

JANVIER 2022

100 Ha plantés cet hiver dans la nouvelle forêt

Qui est le SMAPP ?

Créé en 2014 pour mettre en œuvre le projet d'aménagement forestier, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) est composé de la Région Île-de-France, du Département du Val-d'Oise, de la Communauté d'agglomération Val Parisis (pour les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Pierrelaye et Taverny), des communes de Méry-sur-Oise et de Saint-Ouen l'Aumône.

Plusieurs partenaires participent activement aux côtés du SMAPP à la mise en œuvre et au financement de ce projet : l'État à travers ses différents services, le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), la Ville de Paris, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Société du Grand Paris, la Chambre d'Agriculture...

Le SMAPP a dirigé les études techniques, administratives et juridiques nécessaires pour préciser le projet, définir avec les communes concernées le périmètre de la future forêt et élaborer les multiples dossiers pour l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Le SMAPP procède aux acquisitions foncières et mène l'ensemble des travaux en vue de la transformation de la Plaine en espace forestier.

Édito

Bernard TAILLY
Président du SMAPP

Vous êtes nombreux à nous questionner régulièrement sur l'avancement du projet de forêt en exprimant souvent une légitime impatience.

La reconquête de ce territoire s'avère chaque jour davantage nécessaire. Le projet porté par le SMAPP doit permettre de requalifier ce territoire, de proposer un nouvel espace naturel ouvert à tous et de faire le lien entre la forêt de Saint-Germain-en-Laye, la forêt de Montmorency, la Seine et l'Oise. Un projet d'aménagement d'une telle ampleur, nécessite de franchir une à une les étapes administratives, budgétaires et techniques.

Après la concertation publique préalable du 1er trimestre 2018 où cinq cents citoyens se sont s'exprimés, et suite à l'enquête publique de juin 2019, le projet de boisement a été déclaré d'utilité publique par le Préfet du Val d'Oise en février 2020.

Cette étape administrative garantit au SMAPP de devenir propriétaire des terrains de la Plaine, condition sine qua non de la concrétisation du projet.

À ce jour, le syndicat est propriétaire de 724 ha (53 % du site) dont 432 ha d'un seul tenant sur le nord de la Plaine et pour le reste disséminés sur l'Est et le Sud.

Le SMAPP a déjà pu planter au cours des hivers 2019-20 et 2020-21, une trentaine d'hectares représentant 62 000 arbres de 11 essences différentes.

Nous planterons une centaine d'hectares cet hiver 2021-22 essentiellement sur le nord et prévoyons de poursuivre à ce rythme les années suivantes.

Vous êtes impatients, nous aussi !

TERRITOIRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

- Cours d'eau
- Herblay — Limites et nom des communes
- Voies ferrées
- Gares
- Réseau routier
- Périmètre d'aménagement forestier

INTEGRATION PAYSAGERE ET FONCTIONNELLE DU PROJET

- Massif forestier créé par plantation nouvelle (600 ha) et par restauration des boisements existants (370 ha)
- nom — Clairières et espaces ouverts techniques
- Cônes de vue sur le grand paysage
- Eléments patrimoniaux à préserver
- Secteurs de relocalisation des gens du voyage

ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS

- Routes traversantes ouvertes à la circulation automobile
- Réseau de chemins multi-randonnée (90 km):
  - GR de Pays
  - Chemins principaux
  - Chemins secondaires
- Les accès à la forêt :
  - Portes d'entrée (8)
  - Accès secondaires (4)
  - Accès de proximité (38)
- Aires de stationnement (11) de 15 à 30 places chacune
- Franchissement (1) doublé d'un passage pour la grande faune
- Passages à petite et moyenne faune (2) (aménagements sous route type crapauduc)

Réalisation SMAPP Novembre 2019
Sources : IGN BD ortho/parcellaire, DDT, membres SMAPP

N

0 250 500 1000 m

SMAPP
Syndicat mixte d'aménagement de la Plaine de Pierrelaye Bessancourt

Reconquérir la Plaine

La Plaine devenue impropre à l'agriculture de maraîchage qui fit sa prospérité, était à la recherche d'un avenir.

Le projet de forêt conduit par le SMAPP est l'occasion de mettre un terme à la dégradation de ce territoire (amoncellement de dépôts sauvages, bâtiments à l'abandon, occupations illicites…). Ce projet emblématique contribue à la lutte contre le réchauffement climatique par la plantation d'un million d'arbres. La forêt permettra de sanctuariser un espace naturel majeur entre les territoires urbanisés et participera ainsi au bien-être des habitants et à l'amélioration du cadre de vie des communes riveraines.

Cet espace naturel préservé contribuera à la grande ceinture verte de la Région Ile de France. Il s'ouvrira demain à de nouvelles activités accessibles à tous.

Un peu d'histoire…

Autrefois boisée, la Plaine a longtemps connu une double fonction. A partir de la fin du XIX[e] siècle, elle a servi de **zone d'épandage des eaux usées de la ville de Paris**. Ces eaux, riches en matières organiques, ont favorisé le développement d'un **maraîchage très productif**.

En 1992, la « loi sur l'eau », condamnant le rejet des eaux usées dans le milieu naturel, entraîne la fin de ces pratiques. Des études sanitaires révèlent une pollution aux métaux lourds des sols de la Plaine. **En 2000, un arrêté préfectoral interdit officiellement le maraîchage dans cette zone**, n'autorisant que l'agriculture à destination non humaine. Devant la difficulté d'assurer une activité agricole viable sur le long terme et face à la dégradation croissante de la Plaine, les communes riveraines, le Département, la Région et l'État entament une réflexion pour donner à la Plaine une nouvelle fonction avec le projet d'y créer une vaste forêt. **En 2011, le Conseil des Ministres inscrit le projet de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt dans le Grand Paris** : *« La nouvelle forêt contribuera à faire du Grand Paris un modèle de métropole durable, et […] constituera un maillon de la ceinture verte de l'Île-de-France».*

Créer une nouvelle forêt, patrimoine naturel pour les générations futures

Développer des ambiances forestières variées

Environ 590 hectares de nouveaux bois seront plantés. A cette fin, l'ONF a sélectionné, en adéquation avec les caractéristiques du sol et anticipant les changements climatiques, une trentaine d'essences d'arbres différentes et une vingtaine d'essences d'arbustes utilisés en particulier pour les lisières.

370 hectares de boisements existants seront réhabilités par éclaircies, repeuplement et conservation des sujets en bon état.

Préserver la biodiversité

Les corridors écologiques

La forêt, en proximité de celles de l'Isle-Adam, de Montmorency et de Saint-Germain permettra la circulation des espèces animales et végétales. Les continuités écologiques, seront facilitées par la création d'un franchissement enjambant la RN184 qui assurera la circulation de la faune entre le bois de la Garenne-Maubuisson à Méry-sur-Oise et la Plaine. Deux autres passages seront réalisés pour assurer le déplacement de la petite faune sous les RD48 à Herblay-sur-Seine et RD14 à Pierrelaye.

Les clairières et les lisières

Afin de préserver les espèces protégées qui peuplent la plaine, des espaces seront maintenus ouverts, notamment à Méry-sur-Oise, au nord de Pierrelaye et au centre d'Herblay-sur-Seine. Ces espaces constituent actuellement des secteurs de nidification et de réserves alimentaires pour les oiseaux ainsi que des secteurs d'habitat pour les insectes.

Les lisières de la forêt offriront par le choix et la diversité des essences plantées, un important linéaire naturel propice au déplacement des espèces et à l'alimentation de la faune.

Une forêt ouverte au public

Des espaces de promenade, de détente et de loisirs

Des clairières seront dédiées à la détente des promeneurs et à l'observation de la faune et de la flore. Des parcours pédagogiques pourront être créés. Une signalétique adaptée sera mise en place pour d'une part mettre en valeur les atouts du site et d'autre part rappeler les usages compatibles avec la pollution historique du site, le ramassage des champignons sera par exemple prohibé.

Des points de vue sur le paysage alentour préservés et les éléments patrimoniaux valorisés

Des percées visuelles permettront de contempler le paysage urbain et naturel dans lequel s'inscrit la future forêt. Les visiteurs seront amenés au fil de leurs promenades à apercevoir les buttes de Montmorency, les paysages urbains identitaires de l'agglomération de Cergy Pontoise, ou encore la Défense. Ils pourront également, dans le périmètre de la forêt, découvrir les colonnes d'équilibre et la maison de Maître de la Haute Borne, témoins de l'histoire agricole de la Plaine.

Des cheminements connectés et un accès facile à la forêt

Quatre-vingt-dix kilomètres de chemins sont prévus pour découvrir la forêt, dont soixante existants. Un chemin de grande randonnée (GR), connectés aux GR existants, traversera la forêt du nord au sud, reliant ainsi la vallée de l'Oise à celle de la Seine.
Pour garantir l'accueil des visiteurs, le projet s'est attaché à en faciliter l'accessibilité, depuis les grands axes routiers et les gares (Pierrelaye, Montigny-Beauchamp, Méry-sur-Oise…). Une dizaine d'aires de stationnement de type forestier sera aménagée, ainsi que des accès de proximité pour les piétons.

Rû du Fond de Vaux

Maison de Maître Ferme de la Haute Borne

L'avancement des procédures

- **Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique** : 24 février 2020
- **Arrêtés préfectoraux de cessibilité** : 28 janvier et 5 mai 2021
- **Ordonnance d'expropriation** (au nord du chemin de Saint-Prix) : 24 juin 2021
- Deux nouvelles **enquêtes parcellaires** seront mises en œuvre en 2022 pour permettre les **acquisitions foncières** au sud du chemin de Saint-Prix.
- La **plantation de la forêt** dans son ensemble nécessitera encore **6 à 8 ans.**

Ces étapes fondamentales sanctuarisent le projet et ouvrent la voie à la poursuite des acquisitions foncières des terrains. Le SMAPP est déjà propriétaire de 724 ha.

L'actualité du projet

De premières plantations en 2019 et 2020

Pour donner vie à la forêt, le SMAPP a débuté la plantation sur ses premières propriétés foncières, acquises en 2019 auprès de la Ville de Paris et des communes membres. Sur deux saisons de plantation, le SMAPP a boisé près de 30 hectares, représentant 62 000 arbres, sur les communes de Méry-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Frépillon, et Saint-Ouen l'Aumône. Pour une bonne reprise les arbres sont plantés entre novembre et février.

Les essences plantées (érables planes, érables champêtres, cormiers, aulnes blancs, chênes sessiles, alisiers, bouleaux, tilleuls à petite feuille et chênes pubescents, cèdre du Liban...) ont été choisies par l'Office National des Forêts (ONF), maître d'œuvre du projet, parmi le panel des 30 espèces sélectionnées pour la création de la forêt en raison de leur rusticité et de leur adaptation au climat local, présent et futur, ainsi qu'à la qualité des sols.

La diversité des essences et leur plantation en mélange assure à la future forêt, à la fois sa pérennité et sa résistance à l'égard de possibles maladies (champignons, insectes ravageurs...).

Un taux de reprise de 90% sur les premiers 30 ha a été atteint.

Les plantations en cours

Cette année, la nouvelle campagne de plantation a commencé le 25 novembre 2021. Le SMAPP plante une centaine d'hectares sur les communes de Méry-sur-Oise et Pierrelaye, ce qui représente 233 400 arbres de 24 essences différentes.

La campagne devrait se terminer fin février

Au printemps de premières interventions de semis de prairies fleuries seront mises en œuvre sur les clairières.

Des actions volontaristes pour éliminer les dépôts sauvages

Avant de réaliser les plantations, le SMAPP doit, malheureusement, débarrasser la plaine des dépôts de déchets sauvages. Ces « incivilités » représentent un coût élevé pour le syndicat. En 2020, le SMAPP a engagé un grand chantier d'enlèvement de plus de 13 000 tonnes de déchets sauvages, sur le site de l'ancien centre équestre des Boers à Bessancourt occupé illicitement pendant près d'un an. Les travaux d'élimination des dépôts sauvages ont aujourd'hui atteint près de 4 M€.

Le SMAPP adopte une politique active en matière de lutte contre les atteintes faites à l'environnement. Il porte plainte régulièrement et parvient, lorsqu'une identité est avérée, à faire condamner les contrevenants.

Le SMAPP crée actuellement des aménagements pour sanctuariser le site planté et poursuivra cette démarche assidument.

POUR VOUS INFORMER RENDEZ-VOUS SUR SMAPP-FORET.FR

SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT
Hôtel du département
2 avenue du Parc CS 20 201
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
smapp@valdoise.fr